



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 8 septembre 2021 à 19h30

Cette séance a été précédée de la présentation, par l'AUDAB, de leur étude sur la stratégie foncière communale.

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mesdames ROUSSET Valérie, BERGEZ Gilda, BOURGOIN Cécile et Messieurs PARRA Miguel, JEANNEY Michel, COPPOLA Ernest

Procurations: de Mme ROUSSET Valérie à M. BENOIT-GONIN Alexandre
de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel
de Mme BERGEZ Gilda à Mme VEZINIER Marilyn
de M. JEANNEY Michel à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : Monsieur Alexandre BENOIT-GONIN

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 1^{er} septembre 2021;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 13 septembre 2021, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 30 juin 2021
2. Budget Foret : Décision budgétaire modificative n°2
3. Forêt : programme de travaux 2021
4. Choix de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à la CU GBM su l'exercice 2020 (Opérations d'ordre)
5. Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements 2021 des attributions de compensation d'investissement (Opérations d'ordre)
6. Tarification de la bibliothèque pour 2021
7. Signature du contrat de maintenance du système de contrôle d'accès au gymnase avec la société horloges HUCHEZ
8. Signature d'un bail à ferme avec le GAEC BALANCHE
9. Informations diverses :
 - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
 - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

- ✓ Subvention de l'agence de l'eau : création d'une cuve de récupération d'eaux pluviales
- ✓ Montant du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation
- ✓ Montant du FPIC
- ✓ Montant de la Dotation de Solidarité Communautaire
- ✓ CEJ : solde 2020 – Acompte 2021

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 30 juin 2021

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mercredi 30 juin 2021. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Budget Forêt : décision budgétaire modificative n°2

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires et d'en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque (*)] :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses : + 4 600 €

<i>chapitre 011 – charges à caractère général</i>	
art. 61524 – entretien bois et forêts	+ 3 000 €
art. 6228 – divers	+ 1 000 €
<i>chapitre 012 – charges de personnel</i>	
art. 6215 – personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 1 000 €
<i>chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement</i>	+ 330.58 €
<i>chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté</i>	- 730.58 €

En recettes : + 4 600 €

<i>chapitre 70 – produits des services</i>	
art. 7022 – coupes de bois	+ 4 600 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative n°2.

3. Forêt : programme de travaux 2021

Monsieur le Maire présente le programme de travaux 2021 proposé par l'ONF.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Parcelle 24 : préparation du sol, fourniture et mise en place de 900 plants de douglas,
- Parcelle 32 : ouverture de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel des régénérations naturelles
- Parcelle 17 : ouverture de cloisonnements sylvicoles et dégagement manuel de plantations et semis naturels.

Le montant total de ces travaux, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 9 386.50 € HT

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de travaux 2021 de l'ONF
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL Coulet Travaux Forestiers afférents à ces travaux
- Décide qu'il s'agit de travaux d'investissement.

4. Choix de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement versée à la CUGBM sur l'exercice 2020 (Opérations d'ordre).

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que par délibération n° 2018/28 en date du 21 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Les attributions de compensation d'investissement étant assimilées à des subventions d'équipement, les règles de la comptabilité publique prévoient leur amortissement en fonctionnement, par le biais d'opérations d'ordre, sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elle finance des biens mobiliers, du matériel ou des études et sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations.

Afin de ne pas alourdir le suivi comptable de l'attribution de compensation d'investissement que la commune devra verser tous les ans à la CUGBM, Monsieur le Maire propose d'amortir en une seule fois l'attribution de compensation d'investissement sur l'exercice 2021. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal.

En outre, le Conseil Municipal a, par délibération n°2021-01 en date du 27 janvier 2021, approuvé notamment les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges 2020 relatives au transfert de compétence voirie, parcs et aires de stationnement décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 17 décembre 2020. Dans ce rapport le montant des charges d'investissement transférées a été arrêté à la somme de 48 858.23 euros (4 711.50 € pour les eaux pluviales et 44 146.73 € pour la voirie).

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'amortir, en une seule fois, sur l'exercice 2021, l'attribution de compensation d'investissement 2020 versée à la CUGBM.

5. Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements 2021 des attributions de compensation d'investissement (Opérations d'ordre)

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que par délibération n° 2018/28 en date du 21 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Imputée en section d'investissement, l'attribution de compensation d'investissement est assimilée comptablement à une subvention d'équipement versée, elle doit donc faire l'objet d'un amortissement comptable.

Pour en neutraliser l'impact, le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 offre toutefois aux communes la possibilité d'opter, annuellement, pour un mécanisme de neutralisation de l'amortissement par opérations d'ordre budgétaires.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de procéder, par opérations d'ordre budgétaire, à la neutralisation totale de la dotation aux amortissements 2021 de l'attribution de compensation d'investissement versée en 2020 par la commune à la CUGBM d'un montant de 48 858.23 €. (4 711.50 € pour les eaux pluviales et 44 146.73 € pour la voirie). Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2021.

6. Tarification de la bibliothèque pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que depuis de nombreuses années, la gestion de la bibliothèque a été confiée, par convention, à l'Association Familles Rurales de Mamirolle.

Le rôle de cette association dans le cadre de la gestion de la bibliothèque étant très limité, la commune a décidé, d'un commun accord avec l'association, d'en reprendre la gestion directe à compter du 1^{er} juillet 2021.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un tarif d'abonnement annuel à la bibliothèque doit être fixé ; il précise que ce tarif pourra être modifié chaque année par le Conseil Municipal.

Afin de permettre un large accès des usagers des communes de Mamirolle, de Le Gratteris et de La Chevillotte à la lecture, à la recherche documentaire, à l'éducation, aux loisirs et aux animations culturelles, les membres du Conseil Municipal proposent de ne pas faire payer d'abonnement annuel aux usagers de la bibliothèque résidents dans les trois communes susmentionnées.

Pour les usagers résidants en dehors de ces trois communes, le Conseil Municipal propose de maintenir le tarif actuel de l'abonnement annuel à la bibliothèque à savoir 12 € par foyer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} juillet 2021 :

- de ne pas faire payer d'abonnement annuel à la bibliothèque aux usagers résidants dans les communes de Mamirolle, de Le Gratteris et de la Chevillotte
- de ne pas faire payer d'abonnement annuel à la bibliothèque aux bénévoles s'investissant au sein de cette dernière et résidants en dehors des communes susmentionnées
- de fixer le tarif d'abonnement annuel à la bibliothèque à 12 € par foyer pour les usagers résidants en dehors des trois communes susmentionnées

Afin de codifier le rapport entre la bibliothèque et ses usagers, un règlement intérieur de la bibliothèque sera établi ultérieurement et proposé à l'approbation des membres du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

7. Signature du contrat de maintenance du système de contrôle d'accès au gymnase avec la société horloges HUCHEZ

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un nouveau système de contrôle d'accès au gymnase a été installé par la SAS PRETRE et Fils de Mamirolle le 1^{er} septembre dernier.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat de service téléphonique, pour une durée d'un an, renouvelable pour des périodes identiques, avec le fournisseur de ce dernier, l'entreprise horloges HUCHEZ. Monsieur le Maire précise que ce contrat prévoit l'assistance téléphonique pour l'utilisation du système, la résolution d'éventuels problèmes et la mise à jour de logiciel pour un montant de 275 € HT / an.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de service téléphonique susmentionné avec l'entreprise horloges HUCHEZ.

8. Signature d'un bail à ferme avec le GAEC BALANCHE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un bail à ferme a été signé avec M. GUIGNAT Dominique le 4 décembre 2008 pour l'exploitation de la parcelle communale cadastrée section ZE n° 121 située au lieu-dit Dessus Charmot d'une superficie d'1ha 89a 40 ca.

Madame GUIGNAT Audrey ayant exprimé le souhait de résilier ce bail consécutivement au décès de son mari et aucun de ses descendants ne souhaitant se prévaloir de la poursuite de ce contrat de bail à son profit, le bail à ferme a pris fin le 31 août 2020.

Intéressés par l'exploitation de cette parcelle, le GAEC des COMBOTTES et le GAEC BALANCHE ont adressé une demande d'autorisation d'exploiter ce terrain à la DDT.

Ces demandes ont été présentés, pour avis, à la commission départementale d'orientation de l'agriculture du Doubs le 1^{er} juillet 2021.

Après examen de ces deux dossiers, Monsieur le Préfet a, par arrêté en date du 20 juillet 2021, décidé, en application de critères bien précis, de refuser l'exploitation de cette parcelle au GAEC des COMBOTTES et de l'accorder au GAEC BALANCHE.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de signer un bail rural avec le GAEC BALANCHE pour l'exploitation de la parcelle communale cadastrée section ZE n°121 située au lieu-dit Dessus Charmot d'une superficie de 1 ha 89a 40ca.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, conformément à l'avis émis par commission départementale d'orientation de l'agriculture du Doubs :

- de signer un bail rural d'une durée de 9 années avec le GAEC BALANCHE représenté par Messieurs BALANCHE Kylian et Stéphane à compter du 1^{er} octobre 2021 pour l'exploitation de la parcelle suivante :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance			Nature	Classe
ZE	121	Dessus Charmot	1	89	40	T	3

- de fixer le prix du fermage à 185 € /an, loyer indexable sur l'indice des fermages, à échéance au 11 novembre, le 1^{er} paiement intervenant en novembre 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec le GAEC BALANCHE représenté par Messieurs BALANCHE Kylian et Stéphane.

9. Informations diverses

9.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décision de PC	Monsieur TISSERAND Romain	3 Rue de Roussey	Construction d'un carport de 25 m ² d'ES en limite séparative	Accordé le 15/07/2021
	M. EYBERT Nicolas	16 Rue du Clos du verger	Construction d'un garage annexe de 28 m ² et changement de destination du garage de la maison, modification des façades Sud Est et Sud-Ouest	Accordé le 09/08/2021
	M. BELLUCCI Adrien et Mme CANGERO Lolita	3 Rue du Clos du Verger - Lot n°9 du lotissement Le Clos du verger	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 131,96 m ²	Accordé le 06/09/2021
Dépôt de PC	SCI ROSALOU représentée par M. COPPOLA Romain	17 Rue des Quatre Vents	Construction de bureaux et parkings couverts, extension et création de auvents couverts non clos	
Décision de DP	M. BEFFY Sébastien	3 Rue de la Source	Agrandissement d'une terrasse existante et démolition d'un mur sous un escalier pour faciliter l'accès au sous-sol	Accordé le 12/07/2021
	M. VERNY Anthony	46 Rue du stade	Construction d'un mur plein de 60 cm en limite séparative, pose d'un portail et création d'un mur plein de 1 m et pose d'un grillage rigide de 60 cm à l'entrée de la cour	Accordé le 05/07/2021
	Mme TISSERAND Elisabeth	14 Rue de Baume	Modification de la couleur verte des volets en façade principale en couleur bleu	Accordé le 06/07/2021
	M. BOBILLIER – CHAUMONT Jean-Pierre	13 Rue Guillaume PAUTHIER	Construction d'une pergola sur terrasse existante	Accordé le 08/07/2021
	M. LEDENTU Fabien	8 A Rue du Stade	Pose d'une clôture ajourée en aluminium d'une hauteur de 1 mètre sur un mur bahut existant	Accordé le 11/08/2021

	MOUGIN Ghislaine	26 Rue du Cordier	Construction d'un abri voitures en bois	Arrêté de refus en date du 12/08/2021
	Mme JEANNINGROS Christel	12 Rue de l'école	Pose d'une isolation extérieure et crépi, changement de 4 volets par 4 volets en aluminium coulissants et pose d'une nouvelle porte d'entrée en PVC	Accordé le 24/08/2021
	M. RIARD Thibaud	21 Rue du Six septembre	Construction d'un carport en limite de propriété	Accordé le 31/08/2021
Dépôt de DP	M. DURUPT Christian	29 Grande Rue	Pose d'un portail coulissant et d'un portillon, remise en état du muret existant et remplacement du grillage de clôture	
	M. BALANCHE Christian	16 Rue de la Vierge	Isolation des façades : pose de polystyrène et revêtement RPE gris clair	
	Mme DUQUET Agnès	4 Chemin de l'Eglise	Construction d'un abri de jardin en bois de 17.65 m ²	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demandes de certificat d'urbanisme d'information	SCP MARCONOT CLEMENT Lydie	Section AH n°22, 241, 243, 252 et 256 (Vente MAILLOT Thibaud / M et Mme MAILLOT Dominique)	30 – 34 Rue de la Gare	Traité le 13/07/2021
	Maître Caroline ZEDET	Section AA n°149 (Vente M et Mme FARINHA Victor et Laëtitia / M. NICOLINI et Mme FIN Angélique)	14 Rue des Champs Michaud	Traité le 05/08/2021
	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AH n°280 (Vente SCI de nos ancêtres / BELLUCCI – CANGERO)	3 Rue du Clos du Verger	
	Maître MOHN-COLNOT et LOULIER	Section AA n°167 (Vente SAMET-BENSOT / BRUEY)	1 Rue Lucien FEBVRE – Lot n°1 du lotissement NEOLIA	

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	Maître Lydie MARCONOT-CLEMENT	Section AE n°13 (Vente Mesdames CONUS Michèle et Janine / Monsieur et Madame CHOLET Sébastien)	Chemin des Prairies	Refus de préempter le 10/08/2021

	Maitre Lydie MARCONOT - CLEMENT	Section AH n°22, 241, 243, 252 et 256 (Vente M. MAILLOT Thibaud / M et Mme MAILLOT Dominique)	30 Rue de la Gare	Refus de préempter le 13/07/2021
	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AA n°149 (Vente M et Mme FARINHA Victor et Laëtitia / Monsieur Julien NICOLINI et Mme Angélique FIN)	14 Rue des Champs Michaud	Refus de préempter le 05/08/2021
	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AD n°50 (Vente M. DENAYER Fabien et Mme CHOUKRY Fatima / Monsieur William VAGNEUX et MOLLIES Julie)	6 T Rue de la Vierge	Refus de préempter le 03/08/2021
	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AH n°280 (Vente SCI de nos ancêtres / M. BELLUCCI Adrien et Mme CANGERO°	3 Rue du Clos du Verger	Refus de préempter le 16/08/2021
	Maitre MOHN – COLNOT -LOULIER	Section AA n°167 (Vente SAMET – BENSOT / BRUEY)	1 Rue Lucien FEBVRE – Lot n°1 du lotissement NEOLIA	

9.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Fourniture de l'agrès volant double

Titulaire : SATD

Montant : 1530 € TTC

Objet : Création d'un massif et pose de l'agrès volant double sur l'aire de fitness existante

Titulaire : SARL JEANNEY

Montant : 462 € TTC

Objet : Fourniture et pose d'une cuve à récupération d'eaux pluviales de 30 m³

Titulaire : SARL CCTP

Montant : 17 004 € TTC

9.3. Aide de l'agence de l'eau – Création d'une cuve de récupération d'eaux pluviales

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, par décision en date du 16 juillet 2021, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a attribué à la commune une subvention de 6000 € pour la création d'une cuve de récupération d'eaux de pluie.

9.4. Montant du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation

La commune a perçu une dotation de 51 844.17 € au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation pour l'année 2021.

9.5. Montant du FPIC 2021

La commune percevra la somme de 29 228 € et sera contributrice de la somme de 139 € au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2021

9.6. Montant de la Dotation de Solidarité Communautaire

La commune a perçu de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole la somme de 61 907.21 € au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire 2021.

9.7. CEJ : solde 2020 – Acompte 2021

La Caisse d'allocations familiales a procédé au versement à la commune :

- du solde du droit CEJ 2020 : 6 157.07 €
- et de l'acompte du droit CEJ 2021 : 18 238 €

Un bilan du Contrat Enfance Jeunesse 2020 sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le prochain conseil municipal se tiendra **le lundi 27 septembre 2021 à 19h00**

Le secrétaire,

Alexandre BENOIT-GONIN



Le Maire,

Daniel HUOT

